Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_124_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-124-2026

Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier de Saint-Brieuc Armor Agglomération

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Nicole OGER pouvoir à Vincent ALLENO, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_124_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-124-2026

Rapporteur : Monsieur Thibaut GUIGNARD

<u>Objet</u> : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier de Saint-Brieuc Armor Agglomération

EXPOSE DES MOTIFS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Elle est généralisée depuis le 1er janvier 2024 à l'ensemble des entités publiques, incluant les régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes.

Le référentiel M57 s'accompagne d'un règlement budgétaire et financier (RBF) valable pour la durée du mandat. Ce règlement vise notamment à faciliter la gestion pluriannuelle des crédits, les virements entre chapitres ainsi que la prise en charge des dépenses imprévues. Il définit également les modalités de gestion des autorisations de programme et d'engagement, des crédits de paiement correspondants, ainsi que les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours.

A chaque renouvellement de l'assemblée délibérante, toutes les entités appliquant la nomenclature M57 doivent adopter un RBF, sauf les communes et groupements de communes de moins de 3 500 habitants. Conformément à l'article L.1612-30, ce règlement doit être adopté avant la première délibération budgétaire suivant son renouvellement. Il peut par ailleurs être révisé à tout moment durant la mandature, par un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 conformément à la délibération DB-282-2022 du 8 décembre 2022 ainsi que son règlement budgétaire et financier.

Il vous est proposé si ces dispositions recueillent votre agrément d'adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_124_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-30 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la Délibération DB-282-2022 du 8 Décembre 2022 portant sur l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier ;

VU le projet de Règlement Budgétaire et Financier présenté ;

Le Bureau Statutaire saisi en date du 11 juin 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier tel que présenté et annexé à la présente délibération pour la durée de l'actuelle mandature.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND